



# Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales



Ces 8 et 9 septembre 2007 notre commune a participé aux journées du Patrimoine en Wallonie consacrées au patrimoine militaire.



service des eaux 24H/24 - 0472/90 57 43



Numéro vert de l'administration communale : 0800/25959

TRIMESTRIEL • septembre 2007 • N° **27**

## SOMMAIRE

### 3 Editorial

### 4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal

### 7 Informations générales

- Visite princière au Parc Chlorophylle
- Noces d'or juin 2007
- Ticket on Line
- La problématique du logement dans notre commune
- L'enquête du CPAS
- L'Allocation de chauffage
- Transports en commun
- Ménage & vous
- Appel à témoins
- Un test volontaire pour votre chien
- Moment lecture
- L'incinération
- Un badge d'identification pour les agents d'Interlux
- Les journées du Patrimoine
- Les permis de conduire pour les tracteurs
- Exposition des oeuvres de Monique LAYON
- L'atelier :  
C'est la rentrée....
- La rentrée scolaire

### 17 Carnet civil

### 17 Agenda

### 18 Syndicat d'initiative

## EDITORIAL

Cette année, durant les mois de juillet et août, nous avons eu le plaisir d'accueillir pas moins de 40 étudiants, engagés chacun pour une quinzaine de jours.

Encadrés par les ouvriers communaux, ils ont effectué des travaux d'entretien et de mise en valeur de notre environnement, tels que : peinture d'abris de bus, entretien et nettoyage des places publiques, des cimetières et plaines de jeux, nettoyage des plaques de rues, travaux de peinture dans les écoles, ainsi que peinture du mobilier et des jeux sur les plaines de jeux.

Ils ont également à nouveau ramassé les déchets le long des voiries communales.

Tous ces jeunes ont fait preuve de courage, de dynamisme et de beaucoup de civisme. Nous les félicitons et les remercions pour l'exemple à suivre.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que leur travail sera respecté.

A la fin de leur contrat, nous avons demandé à ces jeunes de nous faire part de leurs impressions, de leurs appréciations, ...

La plupart ont été satisfaits de leur expérience, et sont prêts à la renouveler.

A ce propos, je peux déjà vous annoncer que l'année prochaine, le nombre d'étudiants sera vraisemblablement réduit.

Je rappelle également que les jeunes doivent être domiciliés dans la commune de Manhay.

Septembre, les vacances sont finies... J'en profite pour souhaiter une excellente rentrée scolaire à toutes nos chères petites têtes blondes, à leurs parents ainsi qu'aux enseignants.



Robert Wuidar,  
Bourgmestre.

**LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SÉANCE DU 29 MAI 2007**

**COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2006**

Le conseil approuve le compte communal de l'exercice 2006 présentant un résultat comptable positif  
 à l'ordinaire de 2.312.644,20 €  
 à l'extraordinaire de 2.052.891,80 €

**MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 1**

Le Conseil approuve la modification budgétaire n° 1 – Service Ordinaire de l'exercice 2007 aux montants ci-après :

<u>Service ordinaire</u>	<u>Solde</u>
Budget initial	157.633,51 €
Augmentation de crédits	587.573,81 €
Diminution de crédits	13.125,63 €
Nouveau résultat	758.332,95 €

Le Conseil approuve la modification budgétaire n° 1 – Service Extraordinaire de l'exercice 2007 aux montants ci-après :

<u>Service Extraordinaire</u>	<u>Solde</u>
Budget initial	4.957,72 €
Augmentation de crédits	-19.857,30 €
Diminution de crédits	279.144,45 €
Nouveau résultat	264.244,87 €

**REGLEMENT-REDEVANCE SUR LES DEPOTS SAUVAGES**

Considérant que notre Commune organise un service régulier de ramassage des immondices et fonds de grenier;  
 Attendu qu'un parc à conteneurs est implanté et en fonctionnement sur le territoire de notre Commune;  
 Attendu qu'en conséquence, il convient de prendre des mesures dans le but d'éviter tout dépôt sauvage;  
 Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,  
 Arrête :

Art. 1 : Il est établi une redevance communale sur l'enlèvement, par l'administration communale, de déchets de toute nature déposés à des endroits où ce dépôt est interdit par une disposition légale et réglementaire.

Art. 2 : La redevance est due solidairement par le propriétaire des déchets et par la personne qui a effectué le dépôt.

Art. 3 : La redevance est fixée comme suit :

- a) 80 € pour les dépôts inférieurs à 1 m<sup>3</sup>,
- b) 250 € pour les dépôts de 1 m<sup>3</sup> et plus.

Art. 4 : L'enlèvement des dépôts qui entraînerait une dépense supérieure aux taux forfaitaires prévus à l'article 3 sera facturé sur base d'un décompte des frais réels.

Art. 5 : Le montant de la redevance est payable dans les 8 jours à partir du moment où, sur base d'un rapport de police, l'agent sanctionnateur provincial désigné a fait parvenir sa décision aux contrevenants.

**ECOLE DE VAUX-CHAVANNE – REMPLACEMENT DES CHASSIS ET DE L'ECLAIRAGE**

Le Conseil décide :

d'approuver le dossier des travaux de remplacement des châssis et du renouvellement de l'électricité et de l'éclairage au bâtiment scolaire de Vaux-Chavanne (section maternelle) dont le coût total est estimé à la somme de 44.262,28 € T.V.A.C. (Phase 1 – Châssis : 18.513,00 € T.V.A.C. et Phase 2 – Electricité, Eclairage : 25.749,28 € T.V.A.C.).

et de solliciter du Ministère de la Communauté Française, les subventions prévues dans le cadre du Programme des Travaux de Première Nécessité en faveur des bâtiments scolaires.

**SÉANCE DU 27 JUIN 2007**

**COMPTE 2006 DU C.P.A.S.**

Le Conseil approuve le compte 2006 du C.P.A.S. présentant un résultat comptable positif à l'ordinaire de 451.217,51 €.

**MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 1 DU C.P.A.S.**

Le Conseil approuve les modifications budgétaires n° 1 Service Ordinaire et Service Extraordinaire du C.P.A.S. se présentant comme suit :

Service Ordinaire		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
	Budget initial	568.558,72	568.558,72	0,0
	Augmentation de crédits	340.196,17	340.196,17	0,0
	Diminution de crédits	-	-	-
	Nouveau résultat	908.754,89	908.754,89	-

Service Extraordinaire		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
	Budget initial	250.000,00	250.000,00	0,0
	Augmentation de crédits	5.056,59	5.056,59	0,0
	Diminution de crédits	-	-	-
	Nouveau résultat	255.056,59	255.056,59	-

**ACHAT REMORQUE TRACTABLE**

Le Conseil décide l'acquisition d'une remorque tractable pour le service voirie. La dépense est estimée à ± 3.000 € H.T.V.A.

**VENTE DE BOIS "MARCHANDS" – CONDITIONS PARTICULIERES**

Le Conseil décide d'arrêter les conditions particulières de la vente de bois marchands, prévue en principe le 3ème mercredi du mois d'octobre à 15 heures

**MOTION CONCERNANT L'AUGMENTATION DES TARIFS ELECTRICITE**

Le Conseil décide d'adresser une motion à l'intention du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial Mr. A. Antoine afin d'attirer son attention sur la situation particulière de la Province de Luxembourg et de la Commune de Manhay en particulier face à l'augmentation attendue des tarifs de l'électricité.

**MARCHE ASSAINISSEMENT STATION DE CARBURANT HALL A VAUX-CHAVANNE**

Revu la délibération de son assemblée du 14/05/2007 relative à l'acquisition de principe définitif du hall Cornet Frères et terrains annexes à Vaux-Chavanne;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'assainissement du site de la station-service de ce hall conformément à l'autorisation de la D.G.R.N.E. du 06/03/2007 et au plan d'assainissement déposé;

Le Conseil décide : de faire procéder aux travaux d'assainissement du site de la station-service des Ets. Cornet Frères, E'Bru n° 4, 6960 Vaux-Chavanne (Manhay) et de désigner un expert agréé dans le cadre de cet assainissement.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### VISITE PRINCIÈRE AU PARC CHLOROPHYLLE



Le lundi 16 juillet à 10h50, le Prince Philippe et sa famille ont découvert le Parc Chlorophylle, en visite privée.

Le secret devait être gardé jusqu'au jour de la visite, à la suite de la demande de son conseiller. Seuls le Bourgmestre et le Président de l'Asbl Chlorophylle pouvaient être présents après la visite.

L'équipe princière se composait de quatre personnes de la sécurité, des deux conseillers du prince et de la princesse, du photographe officiel de l'agence Belga et de trois cameramen agréés par le Palais.

Philippe fut déjà émerveillé, à son arrivée, par le cadre du site. Après la visite du Parc Chlorophylle, il nous déclara que les parents étaient encore plus contents que les enfants et

nous félicita pour la qualité du Parc. « Et c'est bilingue » ajouta-t-il ! Ils déjeunèrent ensuite sur la terrasse de la Brasserie.

Quelle publicité dans toute la presse du pays ! Plusieurs minutes dans le JT de RTL TVi et sur les chaînes flamandes, dix pages de photos dans la Libre Match, des pages entières dans L'Avenir, La Meuse...

Chlorophylle se porte bien avec 34 000 visiteurs le jeudi 16 août, soit une augmentation de 4 450 clients par rapport à 2006.



### NOCES D'OR JUIN 2007



Le samedi 23 juin dernier, le Collège communal a reçu deux couples de l'entité à l'occasion de leurs noces d'or Louis LAURENT et Annie CORNET de MANHAY – Léon DEFLANDRE et Monique DELREZ de LAMORMENIL

### NOUVEAUTÉ POUR LES USAGERS DU CPAS DE MANHAY : TICKET ON LINE.

Depuis le 1er août 2007 et grâce à une convention avec la SNCB, le CPAS de Manhay a l'opportunité de commander et d'imprimer au départ de ses propres bureaux (Voie de la Libération, 4 à Manhay) des tickets de trains. Cette initiative intitulée "**Ticket on line**" permet aux usagers du CPAS d'obtenir directement dans nos bureaux un billet de train à un tarif avantageux. Le prix d'un billet simple de 2ème classe s'élève à 7,50 euros et le prix d'un billet Aller/Retour de 2ème classe s'élève à 14,29 euros. Ces billets sont valables pour tout trajet au départ de et vers n'importe quelle gare belge. Ainsi, il ne sera plus nécessaire à nos administrés de se déplacer vers un guichet SNCB ou de faire la file pour acheter leurs billets de train.

Pour réserver et obtenir ces billets de train, vous pouvez contacter le CPAS au 086/45.50.94. ou vous présenter lors des permanences qui ont lieu tous les matins de 9h00 à 12h00.

## LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT DANS NOTRE COMMUNE

Le fossé se creuse de plus en plus entre les besoins sociaux recensés sur le territoire de notre commune et l'offre des logements disponibles.

La hausse des loyers ces dernières années a pour conséquence la difficulté voire l'impossibilité pour les personnes à revenu modeste de trouver un logement correct.

Le CPAS et l'Administration Communale de Manhay collaborent depuis plusieurs années avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Nord Luxembourg.

Il nous semblait opportun de mettre en exergue les missions de l'AIS et surtout les avantages qu'elle propose aux propriétaires éventuels.

### Qu'est-ce qu'une Agence Immobilière Sociale ?

L'AIS a pour mission de promouvoir pour les ménages en état de précarité l'accès à un logement salubre. Pour atteindre cet objectif, elle joue le rôle d'intermédiaire entre un propriétaire privé et un candidat locataire en état de précarité ou à revenus modestes

L'AIS et le propriétaire sont liés par un mandat de gestion. Les logements doivent respecter les critères minimaux de salubrité fixés par l'A.G.W. du 11.02.1999 (sans quoi des travaux devront être programmés pour les respecter).

Par le biais de subsides régional et provincial, l'AIS a pour objectif de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé, à des prix inférieurs à ceux du marché.

### INTERETS POUR LES PROPRIETAIRES :

Pour sécuriser les propriétaires privés, l'AIS prend en charge la rédaction des contrats de bail, leur enregistrement, l'établissement des états des lieux, le versement régulier du loyer au propriétaire même si le locataire ne paie pas, la prise en charge des vides locatifs, la constitution de l'assurance incendie, les travaux d'entretien, la représentation en cas de procédure en justice, la remise du logement dans l'état initial, l'exécution des travaux à charge des locataires et la visite régulière du logement.

L'AIS propose également, dans certaines conditions, des prêts sans intérêt par l'intermédiaire du Fonds du Logement Wallon. Mais aussi des subventions non remboursables pour la réhabilitation de logements inoccupés.

D'autre part, le taux d'imposition pour le calcul du pré-compte immobilier est ramené à 0% pour les logements confiés à une agence immobilière sociale.

Ainsi, pour un revenu moindre mais néanmoins constant, le propriétaire est soulagé des embarras de gestion de son bien.

C'est donc la location en toute sécurité en préservant son capital immobilier.

### INTERETS POUR LES LOCATAIRES :

L'AIS s'adresse aux ménages à revenus modestes et précaires qui ne trouvent pas à se loger dans une habitation salubre dont le loyer est compatible avec leurs revenus.

En bref, elle propose une location pour un montant intermédiaire entre le secteur privé et les logements sociaux, mais aussi un accompagnement social régulier du locataire.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du CPAS, de l'Administration Communale ou de l'Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg - Bwès des Leus, 3/2 - 6900 Marloie (084/457674) [ais-nordlux@skynet.be](mailto:ais-nordlux@skynet.be)

Anne Mottet  
Présidente du CPAS

Robert Wuidar  
Bourgmestre

## L'ENQUÊTE DU CPAS

Durant ce mois de juillet, la plupart d'entre vous a reçu la visite d'une de nos étudiantes.

Sur 1206 foyers visités, 492 personnes ont bien voulu répondre à notre enquête sur les services de proximité et nous les en remercions. 530 d'entre vous étaient absentes lors des deux passages des enquêtrices, et enfin 185 n'ont pas souhaité répondre au questionnaire.

Vos réponses méritent une analyse approfondie, aussi ne sommes nous pas encore en mesure de vous en communiquer les résultats.

Sachez cependant que les souhaits et besoins exprimés dans cette enquête serviront de base à la mise en place par le CPAS d'une série de services destinés à faciliter la vie de chacun dans notre commune.

Vous trouverez tous les résultats de cette enquête et les premières pistes de réflexion dans votre bulletin communal de décembre.

Je souhaite encore remercier pour la qualité de leur travail Ludivine, Mélodie, Edith, Marine et Anne-Françoise qui ont sillonné nos villages pendant un mois.

Anne Mottet.

## L'ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Pour pouvoir bénéficier de l'Allocation de chauffage vous devez réunir les conditions suivantes :

- 1/ Vous vous chauffez soit avec du gasoil de chauffage (en vrac ou à la pompe) soit avec du pétrole lampant soit avec du gaz propane en vrac (pas les bonbonnes) ;
- 2/ Vous avez été livré entre le 1er septembre 2007 et le 30 avril 2008 ;
- 3/ Le prix sur votre facture est égal ou supérieur à 0,49 euros/litre
- 4/ Vous faites partie d'une des catégories suivantes :
  - VIPO (Veuf, Invalide, Pensionné ou Orphelin) ;
  - Enfant handicapé ;
  - Chômeur de longue durée âgé de plus de 50 ans ;
  - Bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA) ;
  - Bénéficiaire du Revenu d'intégration sociale ou aide sociale équivalente (RIS) ;
  - Bénéficiaire d'une allocation pour personne handicapée ;
  - Personne dont les revenus annuels bruts imposables du ménage sont inférieurs à 13.512,18 euros augmentés de 2.501,47 euros par personne à charge ;
  - Bénéficiaire d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes
- 5/ Vous devez introduire votre demande d'Allocation de chauffage auprès de votre CPAS dans les 60 jours qui suivent la livraison du combustible de chauffage.

### Le montant de l'Allocation de chauffage

Si vous êtes dans les conditions d'octroi, vous recevrez une Allocation de chauffage variable en fonction du type de combustible et du prix par litre. L'Allocation de chauffage peut varier entre 3 cents et 13 cents par litre.

Dans tous les cas, l'Allocation de chauffage est limitée à 1.500 litres par hiver et par ménage et ne peut excéder les 195 euros par ménage.

**Le CPAS de Manhay est à votre entière disposition pour toutes les questions que vous vous posez au sujet de l'Allocation de chauffage au 086/45.50.94.**



## TRANSPORTS EN COMMUN

**Les voyages forment la jeunesse... et, en transport en commun, respectent l'environnement !**



**Exclusivement pour les membres**



La Ligue des Familles souhaite - depuis toujours - que la mobilité, via les transports en commun, soit accessible à tous. Nous avons gagné le grand avantage de la réduction (annuelle pour les enfants et à vie pour les parents !) octroyée **aux familles nombreuses (3 enfants minimum)**. Et ceci, au profit de **toutes** les familles !



**CARTES DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN ... DU CHANGEMENT !!!**

**Une victoire de la Ligue : 20% sur tous les abonnements TEC**

**La carte verte "Famille Nombreuse"**

### Pour nos membres :

Nous réalisons le dossier de demande et octroyons cette carte verte "famille nombreuse" directement. Il ne faut donc plus retourner plusieurs fois à la gare, ni attendre 15 jours avant de l'obtenir.

**Pour ce faire, nous avons besoin des documents suivants:**

- 1 composition de ménage (à demander et à faire valider dans votre commune)
- 1 attestation scolaire pour les enfants âgés de 18 ans ou + encore aux études
- 1 attestation des allocations familiales pour les enfants âgés de 18 ans ou + non scolarisés mais encore à votre charge
- Votre carte de membre de l'année en cours
- 5,21 € pour les frais de dossiers

### Comment l'obtenir ?

**Cette "carte verte" vous sera délivrée directement :**

auprès des délégués de votre commune à savoir :  
Mme DUVIVIER Marie-Rose à CHENE AL PIERRE : 086/45.61.82

Mme PONCELET Patricia à FREYNEUX : 086/45.58.58

Mme DAULNE Rita à DOCHAMPS : 084/44.42.32

Mme HUBIN Nicole à HARRE : 086/43.35.67

Mme LESENFANTS Hélène à Malempré : 086/45.54.64

Mme LEBOUTTE Claudine à Manhay : 086/45.53.93

Mme QUETIN Lucie à Oster : 086/45.50.30

Mme VOZ Jeanne à VAUX CHAVANNE : 086/45.51.76

Vous n'êtes pas encore membre de la Ligue des Familles ?

Qu'à cela ne tienne, **affiliez-vous !**

Renseignements : Josiane LESENFANTS : 086/45.56.28

## VOUS CHERCHEZ UN TRAVAIL D'AIDE-MÉNAGÈRE ?



Notre entreprise "Ménage & Vous" recrute du personnel, principalement pour du nettoyage et du repassage.

Les emplois sont situés dans la commune de Manhay et environs proches.

Il n'est pas nécessaire d'être au chômage

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 086/45.03.20 (du lundi au vendredi de 9H à 11H30)

Votre candidature est à rentrer au bureau de l'Agence Locale pour l'Emploi de Manhay, Voie de la Libération 4, 6960 MANHAY, où vous pourrez vous procurer un formulaire de candidature type.

## APPEL À TÉMOINS

**Le Musée en Piconrue** sollicite vos connaissances et votre mémoire !!!

Nous sommes un musée d'art religieux et de croyances populaires situé à Bastogne et actif depuis 1986. Chaque année, nous montons une exposition, accompagnée d'une publication, sur des thèmes divers concernant la vie quotidienne et religieuse en Ardenne et au Grand-Duché de Luxembourg : Guérisseurs

d'hier et d'aujourd'hui, Almanach des vieux Ardennais, Naître autrefois, Les vivants et leurs morts, etc.

L'exposition 2008 sera consacrée à **la vie des enfants du 19ème et début 20ème siècle**. Tous les domaines de votre enfance nous intéressent : votre vie de famille, votre expérience scolaire, vos jeux au village et dans les environs, les fêtes et processions auxquelles vous avez participé, l'offensi-

ve allemande, etc.

**Si vous voulez témoigner sur base d'interviews (nous nous déplaçons) ou si vous avez des objets à photographier ou à prêter (photos, jouets, catéchismes, habits de communion, souvenirs de vacances, livres d'école, etc.) vous rappelant votre enfance : N'hésitez pas à nous contacter !**

L'équipe du Musée en Piconrue

Personne de contact : Emmanuelle Dethier  
Tél : 061/21.56.14 - Fax : 061/21.59.84

Mail : [piconrue@bastogne.be](mailto:piconrue@bastogne.be) - Site : [www.bastogne.be/piconrue](http://www.bastogne.be/piconrue)

## UN TEST VOLONTAIRE DE COMPORTEMENT SOCIAL POUR VOTRE CHIEN

Afin de réagir contre l'implication de nos compagnons dans des incidents désagréables et surtout imprévus, l'Union Royale Cynologique St-Hubert, la plus importante organisation cynologique du pays, propose **un test volontaire de comportement social** de votre chien.

Ce test de sociabilité donne d'une part une indication fiable du comportement du chien au moment du test et d'autre part une idée très nette des réactions éventuelles qu'il pourrait avoir lors d'une confrontation imprévue avec d'autres personnes ou animaux.

Ces tests sont organisés par les associations affiliées à l'Union Royale Cynologique St-Hubert, soit un soir en semaine, soit au cours d'un week-end, afin de donner à tous la possibilité d'y prendre part. Les frais de participations ont été fixés, pour tous les participants dans toute la Belgique à 9 € par chien.

Les chiens ayant passé le test avec succès recevront, en plus d'un certificat de brevet officiel, une médaille, qui leur permettra d'être reconnaissables sur la voie publique.

La liste des clubs organisant ces tests, est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site <http://www.kkush.be>



ne pas jeter sur la voie publique

## Moment lecture

**Vous avez un moment à partager...**

*Vous êtes interpellés par la solitude des personnes âgées notamment en maison de repos.*

*Vous souhaitez faire partie des volontaires!*

**Joignez-vous à l'équipe !!**

**Une initiative en faveur des personnes âgées...**

**Notre projet s'articule autour de la lecture. L'objectif est de soutenir l'éveil des personnes âgées à leur environnement en ravivant leurs souvenirs.**

**Les lectures proposées sont centrées sur l'actualité (presse régionale), l'histoire (bulletin d'histoire locale) et surtout sur les intérêts de la personne âgée, ceci en collaboration avec les bibliothèques publiques.**

**Les animations que nous proposons sont soit individuelles, soit collectives; elles comportent un moment lecture et un moment discussion.**

**Ce projet est destiné aux résidents de maisons de repos (et de soins) qui souhaitent échanger avec un volontaire un petit moment de lecture (ce service est gratuit).**

**CENTRE D'ACTION LAÏQUE DU LUXEMBOURG ASBL**  
 rue de l'ancienne Gare  
 6800 Libramont Cheviigny  
 Tel. 063 22 50 60  
 11, rue Godsfroid Knuth  
 6700 Arlon  
 Tel. 063 23 05 00  
 SJA, rue de la Roche  
 6990 HOTTON  
 Tel. 084 38 71 29

## DERNIÈRES VOLONTÉS EN MATIÈRE DE SÉPULTURE – L'INCINÉRATION

En raison du nombre croissant d'incinérations, dans notre commune notamment, il nous paraît opportun de rappeler quelques dispositions de la législation sur les Funérailles et Sépultures, qui précisent les différentes destinations que peuvent avoir les cendres.

« Art. L1232-26. Les cendres des corps incinérés peuvent être recueillies dans des urnes qui sont, dans l'enceinte du cimetière :

- 1° soit inhumées à au moins huit décimètres de profondeur ;
- 2° soit placées dans un columbarium ;

Les cendres des corps incinérés peuvent être :

- 1° soit dispersées sur une parcelle du cimetière réservée à cet effet ;
- 2° soit dispersées sur la mer territoriale contiguë au territoire de la Belgique, aux conditions que le Gouvernement détermine.

(...)

**Si le défunt l'a spécifié par écrit** ou à la demande des parents, s'il s'agit d'un mineur d'âge, ou, le cas échéant à la demande du tuteur les cendres des corps incinérés peuvent :

1° être dispersées à un endroit autre que le cimetière (...) S'il s'agit d'un terrain qui n'est pas la propriété du défunt ou de ses proches, une autorisation écrite préalable du propriétaire dudit terrain est requise.

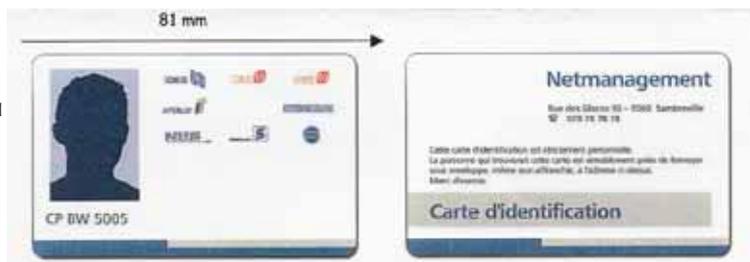
2° être inhumées à un endroit autre que le cimetière (...) S'il s'agit d'un terrain qui n'est pas la propriété du défunt ou de ses proches, une autorisation écrite préalable du propriétaire dudit terrain est requise.

3° être mises dans une urne à la disposition des proches pour être conservées à un endroit autre que le cimetière. »

## UN BADGE D'IDENTIFICATION POUR LES AGENTS D'INTERLUX

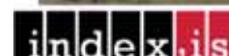
Dans le cadre d'opérations techniques à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité, des agents de la société Interlux, (qui gère le réseau de distribution de la commune), sont susceptibles de se présenter à votre domicile.

Pour leur permettre de s'identifier, ils sont porteurs d'un badge portant la mention « Netmanagement », ainsi que du logo de la société Interlux (à côté de la photo).



Dans le but d'améliorer votre sécurité, vous pouvez demander ce document d'identification lors de toute visite d'un de ces agents chez vous.

**P.S.** : il ne faut pas confondre avec les agents de la société **Indexis**, qui eux relèvent les **compteurs d'électricité**, quel que soit votre fournisseur d'électricité (Electrabel, ...).



## LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Cette année, les Journées du Patrimoine, consacrées au patrimoine militaire, se sont déroulées les 08 et 09 septembre. A cette occasion, notre commune avait décidé de mettre en valeur les nombreux monuments, stèles et autres édifices jalonnant notre territoire et rappelant les événements des deux guerres.

Dans son discours d'accueil devant la maison communale, le Bourgmestre, Robert Wuidar, a rappelé le but de ces journées du patrimoine, mais aussi l'importance du souvenir et de notre devoir de mémoire, afin que plus jamais la Belgique ne connaisse de guerres et reste un pays libre.



Après le dépôt de fleurs au monument de Manhay, les autorités communales, accompagnées des personnes présentes, ont sillonné la commune et fait une halte dans chaque ancienne entité afin de fleurir les différents endroits du « souvenir ».

La matinée s'est terminée à la salle du Conseil communal avec le verre de l'amitié.

Durant la journée du samedi, le 4<sup>ème</sup> Bataillon Logistique de Marche-en-Famenne avait exposé du matériel militaire



dans le parking du garage communal.

Pour cette circonstance, une brochure, reprenant une partie des monuments de la commune, a été éditée. Elle est disponible à la Maison communale.

## LES PERMIS DE CONDUIRE POUR LES TRACTEURS AGRICOLES



Depuis le 1er septembre 2007, les candidats au permis de conduire pour tracteurs d'agriculture (permis G) ne seront plus obligés de suivre une formation pratique dans une école de conduite reconnue ou une école d'agriculture.

Pour l'examen pratique, les candidats pourront s'exercer seulement sur un terrain privé. Durant cet apprentissage, ils jouissent d'une dispense de permis qui ne fonctionne bien sûr pas lorsque le candidat effectue les trajets vers le centre d'examen pour y subir l'examen pratique.

Le véhicule doit à ce moment être conduit par une personne habilitée à conduire un véhicule de la catégorie G.

## EXPOSITION DES OEUVRES DE MONIQUE LAYON À LA MAISON COMMUNALE



« Née en 1941 à Bérismenil, Monique Layon est attirée très tôt par la peinture. Elle a suivi des cours au foyer culturel de Chênée, les cours privés de Madeleine Folville et a perfectionné son apprentissage à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Monique LAYON habite le petit village de Filly, près de Nadrin, dans une magnifique ferme ardennaise dont l'étable est transformée en galerie d'art. C'est en cet endroit peu banal que se côtoient, pour le plaisir des yeux : champs de coquelicots, vues aériennes, paysages aquatiques, tableaux abstraits, ... de toutes parts, des couleurs flamboyantes qui créent une ambiance incomparable.

Les multiples voyages que Monique a effectués en particulier dans le Colorado, sont à la base de son inspiration, comme « Les Rocheuses ».

Populages et champs de pissenlits nous rappellent notre campagne. Région d'ici, régions lointaines, du figuratif à l'abstrait, il y en a pour tous les goûts.

Les couleurs, les intensités sont tellement vraies et chaleureuses, comme l'artiste elle-même d'ailleurs...

Parmi les oeuvres exposées, nous avons la chance de pouvoir admirer la vue aérienne qui a été sélectionnée au « Prix des Arts » en 2006 à Woluwé-St-Pierre. »

(Extrait du discours prononcé par Anne MOTTET, Echevine de la Culture, lors du vernissage de l'exposition le 3 août dernier)



Monique LAYON et Anne MOTTET

**L'exposition se prolongera jusqu'au 15 octobre 2007 dans la salle du Conseil de la Maison communale.**



### C'EST LA RENTRÉE....

#### Atelier théâtre ados

Marçdi soir Manhay  
dès 12 ans

« Jouer » avec soi-même, se mettre dans la peau d'un autre pour concevoir une pièce sur base d'impros et la présenter en fin de saison.

Avec Jamil Bahri  
d'octobre à mai, hors congés scolaires  
de 18h30 à 20h30 90€  
à la salle de village de Malempré

#### Éveil artistique

Mercredi Manhay  
5-7 ans

Partir de soi, des mouvements spontanés, pour découvrir la peinture, la danse, le travail des matières, jouer avec soi-même et avec les autres. Apprendre à regarder, à écouter, à sentir, réveiller le soleil en soi.

Avec Sophie Cereghetti  
d'octobre à mai, de 14 à 16h 80 €  
à la salle de village de Malempré  
bus à partir de la maison communale

#### Atelier « Objets quotidiens »

Mercredi soir Manhay  
adultes et grands ados

Réinventer les objets qui nous entourent, leur donner une touche personnelle et créative.

Avec Marie-Pierre Wilmotte  
de 19h30 à 21h30 90 €  
d'octobre à mai, hors congés scolaires  
à l'ancienne école d'Odeigne

#### Atelier itinérant

Pluridisciplinaire  
Samedi Manhay  
dès 8 ans

Aller à la rencontre d'un village à la fois, l'exprimer par la peinture, la photo, la gravure, la prise de son, ... puis y mener à bien un projet artistique de grandes dimensions.

Avec Eglantine Chaumont  
d'octobre à mai, de 10 à 12h 75 €  
à la maison communale, le transport ne doit pas être un obstacle, contactez-nous

**AVIS :** Lors des stages sportifs d'été organisés durant le mois d'août au Lycée, plusieurs enfants ont oublié des effets personnels (vêtements, casque, ....).

Ils sont disponibles à la maison communale (service population) jusqu'à la fin de l'année. Ce qui n'aura pas été récupéré à cette date, sera donné à des personnes dans le besoin.

## LA RENTRÉE SCOLAIRE

Voici déjà une nouvelle année scolaire qui commence. Nous espérons que vous avez passé des vacances reposantes.

En tant qu'Echevin de l'enseignement, je souhaiterais, par le biais de ce bulletin, vous informer de la situation dans l'enseignement communal.

A la date du 03 septembre 2007, la population scolaire était de 254 élèves, à savoir 172 en primaire et 82 en maternelle.

La situation par implantation se présente comme suit :

<b>IMPLANTATION</b>	<b>NIVEAU PRIMAIRE</b>	<b>NIVEAU MATERNEL</b>
Grandmenil	26	14
Malempré	28	23
Dochamps	16	9
Harre	42	16
Vaux-Chavanne	40	20
Oster	15	-
Deux-Rys	5	-

Pour conserver une implantation, le nombre d'élève minimum doit impérativement être de 10.

Comme vous pouvez le constater, l'école de Deux-Rys, ne répond pas aux normes requises. Toutefois, le pouvoir organisateur envisage diverses solutions afin de garder cet établissement ouvert.

A la demande des parents, le P.O. a instauré un cours d'anglais dès la 5ème primaire. Nous pouvons donc dès à présent offrir à nos enfants, l'opportunité de choisir entre le néerlandais et l'anglais.

Il est toutefois important de signaler, que ce cours sera pris en charge financièrement par l'administration communale, et non pas par la Communauté française.

Afin d'être plus performant, le P.O. se veut plus proche des enseignants. C'est la raison pour laquelle, nous organisons régulièrement des réunions d'information et de travail.

Nous souhaitons également étendre ces rencontres aux parents. C'est pourquoi, dès aujourd'hui nous demandons aux différentes entités de donner une dynamique nouvelle à l'association de parents, qui sera leur interlocuteur principal.

Pour nous, il est impératif que les élèves se trouvent dans un cadre harmonieux, pour assurer leur développement, et cela nécessitera bien sûr un minimum de discipline et de rigueur.

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou si vous vous posez des questions sur l'enseignement, je tiens à vous rappeler que Monsieur Christian JOB, Monsieur Jean DEPIERREUX, et moi-même, sommes à votre entière disposition.

M. GENERET  
Echevin de l'Enseignement.

**S.P.R.L. LESENFANTS Frères**  
Réparations moteurs - Machines agricoles  
Vente et location  
Magasin de pièces détachées  
rue des Ecorces, 6 - 6960 MANHAY  
Tél. 086/45.55.75 - Fax 086/45.59.69  
garage.lesenfants@skynet.be



MASSEY FERGUSON  
TEXACO  
WEIDEMANN



**ROCH GÖBELS PARCS & JARDINS**  
19 rue de l'Eglise - 6960 Harre  
Aménagement - Entretien - Tontes - Plantation  
Pavage - Klinkers - Terrasses en bois  
**Tél. 086/38.74.40 - (0474) 71.24.50**

## CARNET CIVIL

### Nous saluons la venue parmi nous de :

Jana GABUS de Grandménil  
Amélia MACLOT de Lamorménil  
Clément LEMAIRE de Manhay  
Loïc THIRIFAYT de Grandménil  
Gabriel JANSEN de Lamorménil  
Luca DUBOIS de Grandménil  
Guillaume GAILLARD de Vaux-Chavanne  
Matéo THOMAS d'Odeigne  
Juliette GHISLAIN de Grandménil  
Léo BERTRAND de Lafosse  
Nathan LEBOUTTE de Harre  
Emerick LAMBERT de Deux-Rys  
Gaëlle GENA de Deux-Rys  
Jeanne PETER de Grandménil  
Laura ROTH de Harre  
Emilie LOOS de Manhay

### Nous nous joignons au bonheur de :

Celina LESCRENIER de Chêne-al'Pierre  
Et Joseph MANGON de Chêne-al'Pierre  
Adeline BRULL de Harre  
Et Koen VANSTRAELEN de Harre  
Elveda ERMIS d'Oster  
Et Hervé CORDONNIER d'Oster  
Rébecca LICHER de Chêne-al'Pierre  
Et François DENTZ de Chêne-al'Pierre  
Christine HUET de Vaux-Chavanne  
Et Loïc VINCKENBOSCH de Vaux-Chavanne  
Valérie DETHIENNE de Grandménil  
Et Bernard GABUS de Grandménil  
Kathy MARTIN de Lamorménil  
Et Marc FORMANN de Lamorménil

### Nous regrettons la disparition de :

Blanche ORBAN d'Odeigne  
Jacqueline HERMAL de Manhay  
Maria MICHEL d'Odeigne  
Jeannine COLSON de Chêne-al'Pierre  
Urbain WUIDAR de Harre  
Maria JACOBY de Vaux-Chavanne  
Irène BOURBON de Lafosse  
Pierre DAULNE de Dochamps  
Jeanne SERVAIS de Chêne-al'Pierre  
Jean BODART de Lamorménil  
Anne BOSMANS de Vaux-Chavanne  
Elvire JAILY de Vaux-Chavanne

## AGENDA

### Le dimanche 23 septembre : 6ème Fête d'Automne au Parc Chlorophylle :

Au programme : animations enfants, folklore, stand et conférence apicoles, joueur de cornemuse, guitariste chanteur, musique et danses ardennaises, sonneurs de trompe de chasse.

A 10h : balade champignons guidée (balade seule : 2€ - sur réservation).

A 12h30 : menu spécial champignons 3 services à 16€ (sur réservation).

Informations et réservations : José Burgeon — 084/37.87.74 ou info@parchlorophylle.com.

TEXTE

### Du 09/11 au 21/12/2007 : Exposition à la maison communale

Ella Van den Hove d'Ertsenryck et Roger Dallemagne exposeront leurs peintures en la salle du Conseil de la Maison communale.

### 06 octobre 2007 : Bourse aux vêtements (automne-hiver)

organisée par La Ligue des Familles à la Salle de Vaux-Chavanne.

### **Prochains jours de fermeture de la maison communale**

Du jeudi 27 au samedi 29 septembre 2007 (Fête de la Communauté française)

Du jeudi 1er au samedi 03 novembre 2007 (Toussaint)

Du jeudi 15 au samedi 17 novembre 2007 (Fête du Roi)



**Siège social** : Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY  
E-mail : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be)

**Personne de contact à l'administration communale** : Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

Les deux marchés estivaux organisés par le Syndicat d'Initiative de Manhay les vendredis 22 juin et 17 août se sont déroulés dans une très bonne ambiance.

La 1<sup>ère</sup> édition, sous le thème des Fêtes de la Musique, a vu se produire différents artistes, groupes musicaux ou folkloriques qui ont su charmer une foule nombreuse venue déambuler entre les diverses échoppes malgré une averse de pluie au début des festivités.

Les Africains du Centre de la Croix-Rouge « Des Racines et des Ailes » de Saint-Antoine ont agréablement surpris les gourmands avec leurs différents beignets cuits sur place et servis par une équipe haute en couleur.

Le 2<sup>ème</sup> rendez-vous sous le thème des animaux domestiques a accueilli Mr Robert Lebaron qui fit plusieurs démonstrations de dressage de chiens, Mr Michel Lallement avec ses chevaux qui firent le bonheur des enfants en se promenant autour de la Maison communale, Mr Eric Evrard qui nous amena notre mascotte, un jeune émeu et Mr Barthélemy Demoitie dont les lapins apprécièrent la pelouse autour du kiosque.

Les sympathiques membres de la Confrérie du Glorieux St Hubert de Harre ont, chaque fois, répondu présents et leur prunette a connu un franc succès.

Sangria au stand d'Odeigne, Chouffe chez les Fêtards de Dochamps, produits mexicains chez les Jeunes de Grandmenil, les différentes associations ont rassemblé, les visiteurs du marché dans la bonne humeur, jusque bien après 21 heures et ce, lors des 2 manifestations.

Nous remercions d'ailleurs ces différents comités pour leur soutien et espérons que d'autres les rejoindront l'été prochain. Un reportage photos des 2 journées de marché peut être consulté sur le site du Syndicat d'Initiative [www.simanhay.be](http://www.simanhay.be) (rubrique diaporama).



**PROCHAINE ACTIVITE DU S.I. : le marché de Noël en décembre prochain.**